



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 6168

Texte de la question

M. Renaud Muselier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur une inquiétude manifestée par les agents généraux d'assurance. Ceux-ci redoutent en effet un projet du Gouvernement qui tendrait à autoriser La Poste à vendre des contrats d'assurance-dommages. Ce projet, s'il était mis en oeuvre, contredirait les principes de droit fondamentaux en autorisant un monopole public à se livrer à une activité d'économie de marché. Cette décision serait lourde de conséquences en instaurant une distorsion de concurrence et en pénalisant un secteur déjà fragilisé par les concentrations. En outre, ce secteur qui emploie 50 000 personnes craint pour la pérennité de ses emplois. Par ailleurs, cette mesure risque de vider de son activité de base un réseau de professionnels qui offre un service de proximité en zones rurales et semi-urbaines. C'est pourquoi, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour remédier à cette disparité.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'interroge sur les résultats de l'examen par le Gouvernement du projet de distribution de produits d'assurance dommages par La Poste. Comme il l'a indiqué à la représentation nationale, le Gouvernement se livre à un examen extrêmement attentif d'un tel projet en tenant compte, notamment, de sa compatibilité avec les règles du droit de la concurrence, mais aussi de l'ensemble des considérations de nature prudentielle, de celles relatives à l'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre. Cet examen se poursuit et devrait aboutir à l'occasion de la conclusion du prochain contrat de plan de La Poste, aujourd'hui en cours de discussion.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6168

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3911

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4820